|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CACE/1093** | | Le 8 décembre 2023 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** | | |
|  | | |
|  | | |
| Objet: | **Réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications (Service de radiodiffusion), Genève, 15 mars 2024** | |
|  |
|  |
|  | | |

# 1 Introduction

Je vous informe, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 6 de l'UIT-R aura lieu à Genève le 15 mars 2024, après les réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C (voir la Lettre circulaire [6/LCCE/113](https://www.itu.int/md/R00-SG06-CIR-0113/en)).

La réunion de la commission d'études se tiendra au siège de l'UIT à Genève. La séance d'ouverture aura lieu à 9 h 30.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Commission d'études | Date de la réunion | Date limite pour les contributions | Séance d'ouverture |
| Commission d'études 6 | Vendredi 15 mars 2024 | Dimanche 3 mars 2024 à 16 heures UTC | Vendredi 15 mars 2024 à 9 h 30 (heure locale) |

# 2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 est reproduit dans l'Annexe 1. Le statut des textes attribués à la Commission d'études 6 se trouve à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/md/R23-SG06-C-0001/en>  
*(Le document sera publié prochainement)*

## 2.1 Adoption de projets de Recommandation lors de la réunion de la commission d'études (§ A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-9)

Aucune Recommandation n'est proposée pour adoption par la commission d'études conformément au § A2.6.2.2.2 de la Résolution [UIT-R 1-9](https://www.itu.int/pub/R-RES-R.1).

## 2.2 Adoption de projets de Recommandation par une commission d'études par correspondance (§ A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1)

La procédure décrite au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1 concerne les projets de Recommandations, nouvelles ou révisées, qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandations, nouvelles ou révisées, ayant fait l'objet d'un accord au cours des réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C organisées avant la réunion de la commission d'études, pourraient être soumis à ladite commission. Après examen, la commission d'études pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la commission d'études a recours à la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance d'un projet de Recommandation, comme décrit au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT‑R 1 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous), s'il n'y a pas d'objection concernant cette approche de la part d'un État Membre participant à la réunion et si la Recommandation n'est pas incorporée par référence dans le Règlement des radiocommunications.

Conformément au § A1.3.1.13 de la Résolution UIT-R 1, l'Annexe 2 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités lors des réunions des groupes de travail qui précéderont immédiatement la réunion de la commission d'études, et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis.

## 2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire approuver chaque projet de Recommandation conformément au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT‑R 1, à moins que la commission d'études ne décide d'appliquer la procédure PAAS décrite au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1 (voir le § 2.2 ci-dessus).

# 3 Contributions

Les contributions soumises suite aux travaux de la Commission d'études 6 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1.

Les contributions dont la traduction n'est pas demandée[[1]](#footnote-1)\* (y compris les révisions, les Addenda et les Corrigenda aux contributions) doivent être reçues au plus tard **douze jours civils** (16 heures UTC) avant le début de la réunion (voir le tableau ci-dessus). Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT-R 1, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne pourront pas être examinées.

Les participants sont priés de soumettre les contributions par courrier électronique à l'adresse:

[rsg6@itu.int](mailto:rsg6@itu.int)

Une copie doit aussi être envoyée au Président de la Commission d'études 6 dont vous trouverez l'adresse sur le site:

<http://itu.int/go/ITU-R/SG6/Chair>

# 4 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable. Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse [www.itu.int/md/R23-SG06-C/en](http://www.itu.int/md/R23-SG06-C/en), dans un délai de trois jours ouvrables.

# 5 Inscription/Demande de visa/Réservation d'hôtel

L'inscription à cette manifestation est obligatoire et se fera exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés (DFP) pour l'inscription aux manifestations de l'UIT-R. **Les participants doivent, dans un premier temps, remplir un formulaire d'inscription en ligne, puis soumettre leur demande d'inscription pour approbation aux coordonnateurs désignés.** À cette fin, ils doivent disposer d'un compte UIT. Il est vivement recommandé aux participants de **s'inscrire à l'avance** et **d'indiquer s'ils envisagent de participer à la réunion en présentiel ou à distance**.

On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet de ce système d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante:

[www.itu.int/en/ITU-R/information/events](https://www.itu.int/fr/ITU-R/information/events/Pages/eventregistration.aspx)

Veuillez noter que pour les réunions se tenant à Genève, les demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa doivent être présentées dans le cadre de la procédure d'inscription en ligne et que leur traitement peut prendre jusqu'à 21 jours. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse [https://www.itu.int/en/ITU‑R/information/events/Pages/visa.aspx](https://www.itu.int/fr/ITU-R/information/events/Pages/visa.aspx).

# 6 Participation à distance et diffusion sur le web

L'accès aux séances de la réunion est réservé aux seuls participants inscrits à la manifestation. Les délégués qui souhaitent participer à la réunion à distance peuvent accéder aux séances plénières de la commission d'études depuis la page web consacrée à la participation à distance:

<https://www.itu.int/en/events/Pages/Virtual-Sessions.aspx>

Il sera possible de se connecter aux séances de la réunion virtuelle 30 minutes avant l'heure de début de chaque séance.

Pour les personnes souhaitant suivre les débats des réunions de l'UIT-R à distance, les séances plénières de la commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web. Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à la réunion pour pouvoir suivre les débats sur le web; toutefois un [accès TIES](https://www.itu.int/en/ties-services/Pages/default.aspx) est nécessaire.

Pour toute question complémentaire relative à la présente Circulaire administrative, veuillez contacter M. Ruoting Chang, Conseiller de la Commission d'études 6, à l'adresse [ruoting.chang@itu.int](mailto:ruoting.chang@itu.int).

Mario Maniewicz  
Directeur

**Annexes**: 2

Annexe 1  
  
Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6   
des radiocommunications

(Genève, 15 mars 2024)

**1** Ouverture de la réunion

**2** Adoption de l'ordre du jour

**3** Désignation des Vice-Présidents[[2]](#footnote-2)

**4** Désignation du Rapporteur

**5** Résultats de l'AR-23

**6** Compte rendu de la réunion précédente (Document [6/403](https://www.itu.int/md/R19-SG06-C-0403/en), période d'études 2019-2023)

**7** Rapports de synthèse des Présidents des Groupes de travail

**7.1** Groupe de travail 6A

**7.2** Groupe de travail 6B

**7.3** Groupe de travail 6C

**8** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées

**8.1** Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-9, § A2.6.2.2.2, A2.6.2.2.3 et A2.6.2.4)

– Décision de demander l'adoption du texte par la commission d'études

– Décision concernant la procédure d'approbation à suivre

**9** Examen des rapports nouveaux ou révisés

**10** Examen des Questions nouvelles ou révisées

**11** Suppression de Recommandations, Rapports et Questions

**12** Examen d'autres contributions

**13** Résultats des réunions de la Commission de direction de la CE 6 de l'UIT-R

**14** État d'avancement des travaux sur les Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Vœux, Résolutions et Décisions

**15** Liaison avec d'autres commissions d'études ou organisations internationales

**16** Calendrier des réunions

**17** Divers

Thiago Aguiar Soares  
 Président de la Commission d'études 6   
 des radiocommunications

Annexe 2  
  
Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C qui précéderont   
la réunion de la Commission d'études 6 et pour lesquels des projets   
de Recommandations pourraient être établis

Groupe de travail 6A

\_\_

Groupe de travail 6B

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.2094-1 – Définitions communes pour le modèle de définition audio (voir l'Annexe 3.9 du Document 6B/[302](https://www.itu.int/md/R19-WP6B-C-0302/en)).

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.2076-2 – Modèle de définition audio (voir l'Annexe 3.8 du Document 6B/[302](https://www.itu.int/md/R19-WP6B-C-0302/en)).

Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BS.[ADM-NGA-EMISSION] – Système sonore évolué: profil d'émission du modèle de définition audio et de la représentation série du modèle de définition audio (voir l'Annexe 3.7 du Document 6B/[302](https://www.itu.int/md/R19-WP6B-C-0302/en)).

Groupe de travail 6C

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1666 – Applications d'imagerie numérique pour projection en salle sur grand écran – Spécifications d'utilisateur (voir l'Annexe 2.2 du Document 6C/[295](https://www.itu.int/md/R19-WP6-C-0295/en)).

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1662 – Chaîne de référence générale et gestion de la marge de post-traitement pour le contenu de présentation des programmes dans les applications d'imagerie numérique sur grand écran (voir l'Annexe 2.1 du Document 6C/[295](https://www.itu.int/md/R19-WP6-C-0295/en)).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* Lorsqu'une traduction est demandée, les contributions devraient être reçues au moins trois mois avant la réunion. [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir le paragraphe 3 de la Révision 1 du Document [RA23/PLEN/101](https://www.itu.int/md/R23-RA23-C-0101/en) [↑](#footnote-ref-2)